Conseil National Professionnel de Psychiatrie

Email : contact@ cnppsychiatrie.org
Site Internet : http://cnppsychiatrie.org/

3 Fédérations et collèges :

7 syndicats :

SPF

Paris, le 10 avril 2024

Communiqué de presse du Conseil National Professionnel de Psychiatrie

Le Conseil National Professionnel de Psychiatrie (CNPP) a pris connaissance avec consternation des annonces du premier ministre concernant l'évolution du dispositif "Mon soutien psy". Le CNPP dénonce avec force, la sortie du dispositif de toute logique de parcours de soins coordonnés. Le dispositif est un outil de promotion de la santé mentale et de prévention des troubles psychiatriques. Il donne également accès à un accompagnement psychologique par des psychologues agréés, aux patients ayant reçu un diagnostic médical préalable. La sortie du dispositif "Mon soutien Psy" de toute logique de parcours de soins coordonnés, expose les personnes souffrant d'une pathologie psychiatrique à un risque de perte de chance et de retard à l'accès à un diagnostic médical nécessaire et préalable à toute mise en place de soins spécifiques et personnalisés. Le CNPP salue la volonté de mieux valoriser financièrement l'acte des psychologues dont le trop faible niveau de rémunération était un frein au développement du dispositif "Mon soutien Psy". Le CNPP sera attentif à ce que les négociations conventionnelles en cours s'attachent, à également, revaloriser significativement les honoraires des psychiatres.

En l'état, l'évolution du dispositif "Mon soutien psy" telle que proposée par les annonces du premier ministre est inacceptable. Le CNPP dénonce l'absence de toute concertation préalable à ces annonces, alors même que le rapport du comité d'évaluation du dispositif est attendu, conformément aux dispositions législatives, dans les prochaines semaines.